

258 GAS
Société civile immobilière
au capital de 600 euros
Siège social : 435 rue Paradis
13008 MARSEILLE
833 406 523 RCS MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 juin,
A 14 heures,

Les associés de la Société 258 GAS, société civile immobilière au capital de 600 euros, divisé en 600 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 15 boulevard de Tunis 13008 MARSEILLE, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Axel BENHAMOU, titulaire de 198 parts sociales en pleine propriété
- Madame Corine BEHNAMOU, titulaire de 6 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Gregg BENHAMOU, titulaire de 198 parts sociales en pleine propriété
- Madame Sabrina BENHAMOU, titulaire de 198 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Axel BENHAMOU, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 435 rue Paradis, 13008 MARSEILLE au 15 boulevard de Tunis 13008 MARSEILLE, et ce à compter du 28 novembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« **Article 4.- Siège social**

Le siège social est fixé : **15 boulevard de Tunis 13008 MARSEILLE.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Axel BENHAMOU
Gérant et Associé



Corine BENHAMOU
Associée



Gregg BENHAMOU
Associé



Sabrina BENHAMOU
Associée

